

Objet :

**Entraide
Généalogie
Dordogne**

Association loi 1901
fondée en 2014

siret : N°
808 669 337 00012



www.genea24.fr

Amicale Genea24

Siège social : Bergerac
Mail : contact@genea24.fr

Président : Monsieur Lionel FILET

Concours Photos

Interne au groupe Généalogie Dordogne–Périgord.

Art. 1er :

Il est organisé un **CONCOURS PHOTOS ANNUEL** pendant l'été suivant deux thèmes choisis chaque année. Il portera essentiellement sur les paysages, le patrimoine d'hier et d'aujourd'hui, de la Dordogne et du Périgord en général. Les modalités du concours sont fixées chaque année dans une annexe ainsi que les thèmes pour l'année en cours. Ces données sont portées à la connaissance des membres du groupe Généalogie Dordogne-Périgord en juin.

Art. 2 :

Le concours est gratuit et ouvert, à toutes les personnes inscrites sur le groupe Facebook de « **GENEALOGIE-DORDOGNE-PÉRIGORD** » :
(<https://www.facebook.com/groups/genea24/>).

Art. 3 :

Modalités : Le concours consiste à déposer des photos, un maximum de trois (3) photos dans chacun des deux thèmes définis pour l'année par participant envoyées à l'adresse email suivante : photo@genea24.fr suivant les dates définies par l'annexe annuelle fournie au début de l'été sur le site FB de GDP.

Les photos envoyées devront avoir une taille minimum de 600 pixels et au format Jpeg ou Png. Le nom de l'auteur, le lieu et éventuellement la date de la prise de vue devront être adressées avec l'envoi mais en aucun cas sur la photo.

Elles seront ensuite publiées, sur la page FB de GDP, de façon anonyme. Elles se verront donc attribuer chacune un numéro pour permettre le vote.

Ces photos devront être des œuvres originales et ne provenir en aucun cas d'un site Internet (*hormis du site personnel du participant*). Il ne doit pas être fait appel à des moyens du genre drone ou avion. En cas de tricherie sur l'origine de la ou des photos, elles seront supprimées du concours et le participant exclu immédiatement de celui-ci. La localisation doit être possible, l'amicale se réservant le droit d'aller vérifier éventuellement sur le terrain celles des gagnants.

Art 4 :

Licence des photos déposées : les photos publiées le seront sous la licence [CC BY-SA 3.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/) (les reproductions sont autorisées avec citation de l'auteur). Pour plus d'explications, voir ici : <http://creativecommons.fr/licences/>

Les photos pourront être utilisées par l'Amicale soit sur le bulletin « Lou Péri Doc » soit sur le site « Genea24 ». En aucun cas elles ne pourront être cédées à des tiers.

Les photos étant déposées sur Facebook, l'Amicale ne peut être tenue responsable de l'utilisation éventuelle qui pourrait être faite pas Facebook et que l'on ne peut pas maîtriser

Art. 5 :

Modalité du vote : tous les membres de la page Facebook de GDP participent au vote de la meilleure photo, y compris ceux qui ne participent pas au concours.

Compte-tenu du nombre de photos espérées, le vote se fera en 2 tours. Celles-ci seront déposées sur un album créé à cet effet sur GDP et accessible uniquement par les membres du groupe.

Il y aura un **premier tour** pour désigner les meilleures photos. Il consistera à cliquer sur « **j'aime** » ou « **like** » en Anglais sur les photos que les votants auront choisies. Les photos ayant reçu le plus de clics « **j'aime** » seront sélectionnées pour participer au 2^e tour.



Attention seul le clic sur j'aime sera pris en compte à l'exclusion des autres émoticônes.

Le **second tour** se fera à l'aide de la fonction « sondage ». Chaque membre pourra voter pour la photo de son choix uniquement parmi celles proposées dans chacun des deux thèmes.

Les dates limites de dépôt des photos et des 2 tours de votes seront fixées par l'Amicale chaque année avec un préavis suffisant pour permettre à un maximum de personnes de participer.

Art. 6 :

Suivi et communication des résultats du vote :

Pour le **1^{er} tour**, le comptage des votes se verra sous chaque photo par le nombre de « J'aime » à la date déterminée pour la fin des votes. La liste des photos arrivées en tête sera publiée et le vote pour le second tour sera mis en place.

Les résultats du **second tour** seront visibles en temps réel et le vote arrêté à une date et heure déterminées dès le lancement du concours.

Art. 7 :

Récompenses : La meilleure des photos de chacun des thèmes sera récompensée. Une récompense symbolique qui sera remise aux deux gagnants au cours d'un des repas organisés par l'amicale dans l'année qui suit le concours.

Art 8 :

Acceptation du règlement : Le simple fait de participer au concours vaut acceptation du présent règlement. Toute contestation devra être réglée en interne, compte-tenu de la modicité des lots. Le CA de l'Amicale GENE 24 est seul habilité à régler tout litige éventuel, en particulier celles qui ne seraient pas conforme au thème choisi. Les photos faisant l'objet d'un litige sont retirées du concours sans préjudice pour l'Amicale qui s'engage à ne pas les utiliser ultérieurement.

Le bureau du CA de l'AMICALE GENE 24 se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement qu'il jugerait utile sans avoir à en apporter de justifications.

Art. 9 :

Le présent concours pourra être annulé ou reporté sans préavis en cas de force majeure et dont l'Amicale n'aurait pas la maîtrise.

Fait par le Ca de L'amicale Genea24 le 01 juin 2018.



www.genea24.fr

Amicale Genea24

Siège social : Bergerac
Mail : contact@genea24.fr

Objet :

Entraide, Généalogie,
Dordogne

Association loi 1901 siret : N°
808 669 337 00012

Groupe Généalogie Dordogne-Périgord. Concours Photos 2019

Document annexe au règlement pour fixer les **modalités pour 2019.**

Période : Les photos sont à envoyer à photo@genea24.fr entre le 1er septembre et le 15 septembre. Le vote du premier tour aura lieu entre le 17 septembre et le 26 septembre. Le premier tour sera clos le 26 septembre à 22 heures. Uniquement sur FB.

Le deuxième tour aura lieu entre le 27 Septembre et le 4 Octobre fin à 17 heures.

Photos :

Pas d'inscription sur la photo. Meilleure qualité possible. Taille minimale 600 pixels, format jpeg ou png. Lors de la mise sur Fb, pour le vote, elles seront réduites à 600 pixels. Nommez vos photos en premier avec vos initiales puis le lieu. Éventuellement un numéro 1 2 3. *Exemple : JLFStremy1.png Saint-Rémy étant le lieu où a été prise la photo.*

Vous avez le droit d'envoyer 3 photos dans chacun des deux thèmes choisis ci-dessous. *Inutile pour vous de le préciser le thème, il se verra automatiquement.*



PIGEONNIER.

Élément extérieur d'ÉGLISE.

Gargouilles, statues, clocher....

Pas de vue complète d'une église.

Vote : Uniquement les membres du groupe Facebook GDP.

Premier tour seul les « j'aime » seront pris en compte
Pas d'autre émoticône. Cinq photos dans chaque thème
ayant reçu le plus de votes « j'aime » Seront sélectionnées
pour participer au 2^e tour.

Second tour un seul choix dans chacun des deux thèmes.



Un commentaire de votre part sur FB pour indiquer que vous êtes l'auteur de la photo avant le résultat du 2^e tour entraînera automatiquement le retrait de vos photos.

Récompenses : La photo (quel que soit le thème) qui aura obtenu le plus de vote obtiendra le titre de meilleure photo 2019 et grand prix genea24. La photo de l'autre thème qui aura le plus de voix obtiendra le titre d'excellence 2019 genea24.

Une Médaille et un diplôme seront remis aux deux gagnants au cours de la journée « Portes ouvertes » au Fleix le 06 octobre. La meilleure photo du meilleur thème sera en couverture de Lou Péri Doc Doc numéro 7 (Janvier 2019).